

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 06 juin 2020

Date de la convocation : 02 juin 2020

L'an deux mille-vingt et le deux juin à dix heures, le conseil municipal de la commune de L'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Madame Bernadette MACQUART, Maire.

Etaient présents : Christophe BERNARD, Françoise DELBUCCHIA Jacques HILAIRE, Maurice HILAIRE, Bernadette MACQUART, Pierre PRADILLE, Jean-Pierre FLEURY, Sylvain GHENZI, Nathalie LIRON, Cécile VIGNY, Eliane WOLGA.

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : Françoise DEL BUCCHIA

Ordre du jour :

- Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'eau potable Saumane / L'Estréchure (SIAEP)
- Election des délégués au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP)
- Commission d'appel d'offres
- Commission des finances
- Commission des travaux
- Commission communication
- Commission festivités
- Correspondant défense
- Vote du taux des quatre taxes 2020
- Instauration d'une prime exceptionnelle aux agents communaux (crise sanitaire COVID-19)
- Questions diverses

Madame Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Création d'une commission culture

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1) Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'eau potable Saumane / L'Estréchure (SIAEP) (DE_012_2020)

A la demande de Madame Le Maire, il est procédé à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Saumane / L'Estréchure (SIAEP).

Sont élus à l'unanimité membres du SIAEP :

Bernadette MACQUART	Jean-Pierre FLEURY
Jacques HILAIRE	

2) Election des délégués au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP) (DE_013_2020)

A la demande de Madame Le Maire, il est procédé à l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP).

Sont élus à l'unanimité membres du SIRP :

Bernadette MACQUART	Nathalie LIRON
Eliane WOLGA	Sylvain GHENZI

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 06 juin 2020

3) Commission d'appel d'offres (DE_014_2020)

A la demande de Madame Le Maire, il est procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission d'appel d'offres :

Bernadette MACQUART	Jean-Pierre FLEURY
Pierre PRADILLE	Jacques HILAIRE
Sylvain GHENZI	

4) Commission des finances (DE_015_2020)

A la demande de Madame Le Maire, il est procédé à l'élection des membres de la commission des finances.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission des finances :

Bernadette MACQUART	Pierre PRADILLE
Jacques HILAIRE	Jean-Pierre FLEURY
Sylvain GHENZI	Christophe BERNARD
Françoise DEL BUCCHIA	Maurice HILAIRE
Nathalie LIRON	Cécile VIGNY
Eliane WOLGA	

5) Commission des travaux (DE_016_2020)

A la demande de Madame Le Maire, il est procédé à l'élection des membres de la commission travaux.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission travaux :

Bernadette MACQUART	Pierre PRADILLE
Jacques HILAIRE	Maurice HILAIRE
Jean-Pierre FLEURY	

6) Commission communication (DE_017_2020)

A la demande de Madame Le Maire, il est procédé à l'élection des membres de la commission communication.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission communication :

Christophe BERNARD	Nathalie LIRON
Cécile VIGNY	Eliane WOLGA

7) Commission festivités (DE_018_2020)

A la demande de Madame Le Maire, il est procédé à l'élection des délégués à la commission festivités.

Sont élus à l'unanimité membres de la commission festivités :

Bernadette MACQUART	Christophe BERNARD
Françoise DEL BUCCHIA	Jean-Pierre FLEURY
Nathalie LIRON	Cécile VIGNY

8) Création d'une commission culture (DE_019_2020)

A la demande de Madame Le Maire, il est proposé de créer une commission culture. Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité et désignent membres de la commission culture :

Bernadette MACQUART	Pierre PRADILLE
Eliane WOLGA	Cécile VIGNY
Jean-Pierre FLEURY	Françoise DEL BUCCHIA

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 06 juin 2020

9) Correspondant défense (DE_020_2020)

Le conseil municipal, à la demande de Madame Le Maire, décide de nommer un correspondant défense.

Monsieur Pierre PRADILLE est nommé correspondant défense à l'unanimité.

10) Vote du taux des quatre taxes 2020 (DE_021_2020)

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019, explique le mode de calcul et le prélèvement de la garantie individuelle de ressources (GIR).

Elle précise que cette année, suite à la suppression annoncée de la taxe d'habitation, il n'y a pas de taux à voter, le produit attendu (53 029 €) étant compensé par l'Etat.

Madame le Maire rappelle les taux 2019, qui, calculés sur les bases prévisionnelles 2020, donnent un produit fiscal attendu de 32 148 € (hors taxe d'habitation) :

- Taxe Foncière Bâti : 13,50 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 53,97 %
- CFE : 23,61 %

Le conseil municipal, après avoir calculé le produit nécessaire à l'équilibre du budget, et après discussion, décide à l'unanimité de laisser les taux identiques à 2019.

LIBELLES	TAUX 2019 en %	TAUX 2020 en %	BASES NOTIFIÉES 2020 en €	PRODUITS VOTES 2020 en €
TAXE HABITATION	18.33		289 300	53 029
TAXE FONCIÈRE BATI	13.50	13.50	205 600	27 756
TAXE FONCIÈRE NON BATI	53.97	53.97	3 500	1 889
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	23.61	23.61	10 600	2 503
			PRODUIT FISCAL ATTENDU	32 148

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de laisser les taux des taxes locales 2020 tels que proposés par Madame le Maire.

11) Instauration d'une prime exceptionnelle aux agents communaux (crise sanitaire COVID-19 (DE_022_2020)

Madame Le Maire explique au conseil municipal la possibilité de verser une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Cette prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Considérant que certains agents de notre collectivité ont connu un surcroît de travail significatif durant cette période,

Considérant qu'il paraît opportun de mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application,

COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 06 juin 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Article 1 : D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous. Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité en présentiel, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

- Pour les agents des services techniques amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux.

- Pour les agents des services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1 000 euros et sera versée en 1 fois, au plus tard le 31/12/2020 et exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : D'inscrire les crédits suffisants au budget 2020.

Questions diverses

Madame Le Maire explique avoir rencontré des professionnels du canyoning mais qu'aucune solution satisfaisante pour tous n'a été trouvée à ce jour.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 12h00.

Christophe BERNARD 	Françoise DEL BUCCHIA 	Jean-Pierre FLEURY 
Sylvain GHENZI 	Jacques HILAIRE 	Maurice HILAIRE 
Nathalie LIRON 	Bernadette MACQUART 	Pierre PRADILLE 
Cécile VIGNY 	Eliane WOLGA 	